

62



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 17 juin 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 17 juin 2009

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

M. Steeves (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du comté d'Albert, qui s'opposent aux compressions injustifiées dans le système d'éducation. (Pétition 94.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Rivière-Verte et des environs, qui exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision de n'ouvrir que l'hiver le garage de voirie provincial de Rivière-Verte. (Pétition 95.)

M. MacDonald (York-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de York-Nord, qui exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision de fermer des garages de voirie provinciaux. (Pétition 96.)

M. Olscamp (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Holmesville et des environs, qui exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision de n'ouvrir que l'hiver le garage de voirie provincial de Holmesville. (Pétition 97.)

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Petitcodiac et des environs, qui exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision de n'ouvrir que l'hiver le garage de voirie provincial de Petitcodiac. (Pétition 98.)

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. D. Graham, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 18 juin 2009 : sur autorisation de la Chambre, les projets de loi 85 et 60 seront étudiés en Comité plénier, après quoi il y aura débat sur la motion 67.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 45, après quoi elle étudiera les projets de loi 59, 57, 28, 48, 26, 45 et 92 en Comité plénier.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 75, *Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick* ;
- 78, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires* ;
- 79, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;
- 80, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics* ;
- 81, *Loi sur la propriété condominiale* ;
- 82, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement* ;
- 89, *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. M. Fraser, président suppléant de la Chambre, est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 45 soit étudié en Comité plénier sur-le-champ.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, M^{me} Lavoie assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, M. Fraser, président suppléant de la Chambre, reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 45, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;
- 48, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac* ;
- 57, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire* ;
- 59, *Loi sur l'enregistrement de la preuve* ;
- 92, *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec des amendements :

28, *Loi sur la prescription.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

26, *Loi sur les espèces en péril.*

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.

